

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 2 mars 2018

Date de publication : 13 mars 2018	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 20 février 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 14

Le 2 mars 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Stéphane VILLAIN, vice-président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Mme Lydie BERNARD

Mme Myriam GARREAU

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Mme Catherine DESPREZ

M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. François BON

M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

M. Jean-Claude RICHARD

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Benoit BITEAU, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, M. Pascal DUFORESTEL, M. Nicolas GAMACHE, Mme Séverine VACHON

Tourisme fluvial : demande de subvention FEADER



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Tourisme fluvial : demande de subvention FEADER

Contexte

Par délibération en date du 24 juin 2016, les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer une convention cadre fixant les engagements réciproques des différentes parties et les modalités de mise en œuvre du projet de développement du tourisme fluvial sur la Sèvre navigable, retenu notamment dans le cadre des CPER 2015-2020 Poitou-Charentes et Pays de Loire.

Il a été décidé du lancement de l'aménagement de la Sèvre niortaise, navigable entre Niort et Marans, en vue du développement du tourisme fluvial selon les dispositions suivantes.

Le projet estimé à 4,9 M€ s'articule en 3 axes de dépenses :

- a) Aménagement mise en tourisme : 3 500 000 €
- b) La mise à niveau du domaine public : 1 200 000 €
- c) Les investissements touristiques fluvestres : 200 000 €

Le plan de financement de cette opération intègre pour une partie des travaux située sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine, une subvention qui serait sollicitée au titre du FEADER.

Ces travaux consistent essentiellement à la réalisation de haltes escales par le PNR, soit en maîtrise d'ouvrage directe pour la partie Deux-Séviennaise, soit en délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour la partie des aménagements réalisée en Charente-Maritime.

Ils sont estimés à 1 257 000 €, la demande portant sur une subvention de 490 000 €.

Décision

Le Bureau décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à répondre à l'appel à projet et à déposer une demande de subvention auprès du FEADER, conformément au plan de financements ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour le Président,
Le Vice-Président



Stéphane VILLAIN